



REGLEMENT DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

DOMAINE SCIENCES HUMAINES & SOCIALES LICENCE MENTION SCIENCES SOCIALES

VET L2P101 - L2P201 - L3P302 – L3K303

Vu le Code de l'éducation et notamment les dispositions des articles L. 612-2 à L. 612-4
Vu les dispositions des articles D. 613-17 à 25 du Code de l'éducation relatives aux diplômes en partenariat international ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu le décret n° 2018-172 du 9 mars 2018 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, tel que modifié par l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle tel que modifié par l'arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

I. GENERALITES

1. La licence est constituée de 6 semestres d'enseignement. Chaque semestre comporte 3 unités d'enseignement (UE) pour un total de 180 crédits européens ECTS.

Le nombre de crédits affectés à un semestre est de 30 pour l'ensemble des UE de ce semestre. Chaque enseignement et unité d'enseignement est affecté d'un coefficient.

Chaque enseignement et unité d'enseignement est affecté d'un coefficient. Les unités d'enseignement permettent de valider des blocs de compétences. L'échelle des coefficients et des crédits est cohérente. Le rapport entre les coefficients des unités d'enseignement ne peut excéder la proportion de 1 à 5.

Pour chaque unité d'enseignement, il existe une session principale et une session dite de « seconde chance » (qui correspond à un rattrapage). Cette dernière pourra concerner aussi bien les enseignements théoriques que préprofessionnels comme la soutenance d'un mémoire.

2. Conformément aux articles L611-12 et D611-13 à D611-20 du code de l'éducation, une période d'expérience personnelle dite de « césure » est possible durant le cursus des étudiants. Un document annexe à ce règlement de contrôle de connaissances en précise les modalités.
3. Dans le cadre de l'individualisation des parcours, chaque étudiant a la possibilité, en relation avec le Directeur d'Etudes, de choisir parmi les options proposées dans les maquettes de licence, sous réserve des places disponibles.

4. L'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne considère que la licence en 3 ans constitue la référence. Il n'existe pas de dispositifs aménagés permettant de réaliser une licence en moins de trois ans.
5. Les trois années de licence comprennent un minimum de 1 500 htd en présentiel.
6. La Direction des Etudes est notamment une interface de dialogue et d'accompagnement de l'étudiant au cours de sa licence. Elle correspond à un collectif d'enseignants qui sont en interrelation direct avec les étudiants et qui ont pour mission avec le support des équipes pédagogiques, d'identifier des étudiants en difficultés, ou aux besoins spécifiques, et de les diriger vers des dispositifs d'accompagnement pour renforcer la réussite en licence et accompagner l'orientation ou la réorientation de l'étudiant s'il le souhaite. Ils sont un interlocuteur privilégié pour les étudiants et les conseillent dans le déroulement de leur scolarité. Ils n'ont en revanche pas de pouvoir décisionnaire de poursuite d'études et ne peuvent pas prendre de décision qui relèverait des compétences du jury de licence. Si aucun membre de la direction d'études ne fait partie du jury de licence, il est alors conseillé d'inviter un représentant de la direction d'études – à titre consultatif – aux délibérations afin de permettre la transmission aux membres du jury des informations utiles à la connaissance des parcours individuels des étudiants au cours de leurs études.

II. INSCRIPTIONS

1. L'inscription administrative est annuelle (conformément aux dispositions de l'article D. 612-2 du code de l'éducation). Elle se fait en début d'année universitaire conformément à l'arrêté du président de l'Université statuant chaque année sur les dates limites d'inscription administrative. L'inscription administrative est obligatoire et préalable à l'inscription pédagogique.
2. L'inscription pédagogique est faite semestriellement, avec possibilité de modifications au plus tard dans les deux semaines qui suivent le début du semestre d'enseignement. Tout étudiant répondant aux conditions prévues par la charte des étudiants salariés peut bénéficier des dispositions prévues à ladite charte (voir site <http://www.panthéonsorbonne.fr/> rubrique Vie étudiante)
3. Inscription par transfert :
Conformément à l'article D. 612-8 du code de l'éducation, un étudiant régulièrement inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur et désirant obtenir son transfert dans un autre établissement public d'enseignement supérieur doit en faire la demande à son chef d'établissement ainsi que, sous son couvert, au chef de l'établissement dans lequel il désire poursuivre ses études.
Le transfert est subordonné à l'accord des deux chefs d'établissement.
Dans ce cas, l'inscription annuelle prise dans l'établissement de départ est valable dans l'établissement d'accueil.
Le chef de l'établissement de départ transmet le dossier de l'intéressé au chef de l'établissement d'accueil.
Lorsqu'un étudiant change d'établissement, les études qu'il a effectuées sont prises en considération dans les conditions déterminées par l'établissement d'accueil, au vu de la scolarité déjà accomplie.
Les modalités de prise en compte du parcours déjà réalisé par l'étudiant dans l'établissement d'origine sont définies par le règlement propre à chaque formation.
Les demandes de transfert en vue de l'entrée en L3 peuvent être acceptées dans la limite de la capacité d'accueil sur avis favorable de la commission des transferts.
Les demandes de transfert liées à un changement d'orientation sont examinées par la commission « d'équivalence » de l'Institut.
4. Inscription par validation d'acquis personnels (Code de l'éducation article L613-5), validation des acquis de l'expérience (Code de l'éducation article L613-4) ou validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger (Code de l'éducation article L613-3) :

La validation d'enseignement se fait par UE entières ou par éléments constitutifs d'UE, sous la forme de dispenses, sans attribution d'une note. Les crédits ECTS correspondants sont acquis. En revanche, ces UE ou EC n'entrent pas dans le calcul de la compensation.

La validation est prononcée par le jury de validation compétent désigné par le Président de l'Université.

III. PROGRESSION

Un étudiant auquel ne manque qu'un semestre peut s'inscrire dans l'année suivante.

Dans ces conditions, un étudiant peut s'inscrire simultanément dans deux années d'études consécutives de la même formation. Toutefois, un étudiant ne peut s'inscrire en L3 s'il n'a pas validé les semestres 1 et 2 de L1.

Les étudiants qui n'ont validé qu'un semestre d'enseignement peuvent bénéficier du dispositif de réorientation. Sous la coordination de la Direction des Etudes compétente, les étudiants en difficultés et notamment ceux qui n'ont pas validés un semestre de licence, pourront se voir proposer un accompagnement individualisé.

IV. EXAMENS

1. La première session d'examen est organisée aussitôt après la fin des enseignements.
2. Une session de « seconde chance » (c'est-à-dire de rattrapage) a lieu, après les résultats de la session initiale, lorsque l'étudiant n'a pas validé son année dans les matières où il n'a pas obtenu la moyenne.

La note attribuée dans chaque matière à la seconde chance correspond à la meilleure note entre les notes obtenues à la première et à la seconde chance (sans prise en compte du contrôle continu pour la seconde session).

3. Les étudiants étrangers qui suivent des enseignements à l'Université Paris 1 dans le cadre de conventions d'échanges internationaux ont la possibilité de bénéficier d'une seconde chance, à l'issue de la première session d'examens afin de faciliter leur retour dans leur pays d'origine.

V. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

1. L'appréciation des connaissances et des aptitudes dans les U.E. constitutives d'un semestre peuvent résulter :
 - d'un contrôle continu (CC) et d'un examen final,
 - d'un contrôle continu (CC) sans examen final, (sauf pour les étudiants bénéficiant des régimes spéciaux qui sont inscrits en examen terminal)
 - d'un examen final, sans contrôle continu (CC)

L'examen final peut être réalisé soit sous la forme d'une épreuve écrite anonyme, soit d'une épreuve orale.

L'UE 3 du semestre 6 est en partie consacrée à l'évaluation du stage professionnel. Obligatoire dans les deux parcours de la 3^e année de la licence de sciences sociales, le stage sera d'au moins 22 jours effectifs. Il doit permettre l'application des connaissances et compétences acquises durant la formation.

Les étudiants inscrits en L2 de sciences sociales au sein de notre université et qui suivront en L3 le parcours socio-anthropologie pourront en anticipation faire leur stage entre l'année de L2 et l'année de L3. Mais sa validation se fera au semestre 6 en L3 sur la présentation du rapport écrit et de sa soutenance.

Matière	Modalités session principale	Modalités session principale pour les étudiants bénéficiant des régimes spéciaux qui sont inscrits en examen terminal	Modalité session dite de « seconde chance »
Semestre 1			
UE n° 1 : Savoirs fondamentaux			
Sociologie et ethnologie	Notes de CC ¹ + une épreuve écrite anonyme finale	<i>une épreuve écrite et anonyme pendant la période des examens</i>	Oral
Anthropologie des sociétés contemporaines	Notes de CC + une épreuve écrite anonyme finale	<i>une épreuve écrite et anonyme pendant la période des examens</i>	Oral
Introduction à la démographie	Notes de CC ¹ + une épreuve écrite et anonyme finale	<i>une épreuve écrite et anonyme pendant la période des examens</i>	Ecrit
UE n° 2 : Apprentissages pluridisciplinaires			
Philosophie morale	Notes de CC ¹ + une épreuve écrite anonyme finale	<i>une épreuve écrite et anonyme pendant la période d'examen + oral pendant la période d'examen</i>	Ecrit
Histoire contemporaine	Notes de CC ¹ + une épreuve écrite et anonyme finale	<i>une épreuve écrite et anonyme pendant la période des examens</i>	Ecrit
Géographie humaine	Notes de CC ¹ + une épreuve écrite et anonyme finale	<i>une épreuve écrite et anonyme pendant la période des examens</i>	Ecrit
UE n° 3 : professionnalisation et méthodes			
Méthodologie du travail universitaire	Notes de CC	<i>une épreuve écrite et anonyme pendant la période des examens</i>	Ecrit ou oral
Enquête sociologique	Notes de CC	<i>une épreuve écrite et anonyme pendant la période des examens</i>	Oral
Langue vivante au choix	Voir règlement du Département des Langues		

¹ Comme stipulé à l'article V.4 du présent règlement

Matière	Modalités session principale	Modalités session principale pour les étudiants bénéficiant des régimes spéciaux qui sont inscrits en examen terminal	Modalité session dite de « seconde chance »
Semestre 2			
UE n° 1 : Savoirs fondamentaux			
Sociologie et ethnologie	Notes de CC ¹ + une épreuve écrite anonyme finale	<i>une épreuve écrite et anonyme pendant la période des examens</i>	Oral
Psychologie sociale	Notes de CC ¹ + une épreuve écrite anonyme finale	<i>une épreuve écrite et anonyme pendant la période des examens</i>	Oral
La population mondiale : évolutions et perspectives	Notes de CC ¹ + une épreuve écrite et anonyme finale	<i>une épreuve écrite et anonyme pendant la période des examens</i>	Ecrit
UE n° 2 : Apprentissages pluridisciplinaires			
Philosophie politique	Notes de CC ¹ + une épreuve écrite anonyme finale	<i>une épreuve écrite et anonyme + oral pendant la période d'examen</i>	Ecrit
Outils et théories des sciences économiques	Notes de CC ¹ + une épreuve écrite anonyme finale	<i>une épreuve écrite et anonyme + oral pendant la période d'examen</i>	Ecrit
<i>Choisir 1 matière parmi les 5 suivantes</i>			
1. Économie découverte	<i>Mutualisation - Cf. RCC L2 histoire</i>		
2. Sociétés et activités locales	<i>Mutualisation - Cf. RCC L2 géographie</i>		
3. Histoire de l'Afrique subsaharienne au 20 ^{ème} siècle	Notes de CC ¹ + une épreuve écrite anonyme finale	<i>une épreuve écrite et anonyme pendant la période des examens</i>	Ecrit
4. Arts et archéologie des mondes anciens	<i>Mutualisation - Cf. RCC de l'UFR concernée</i>		
5. Histoire de l'art moderne	<i>Mutualisation - Cf. RCC de l'UFR concernée</i>		
UE n° 3 : professionnalisation et méthodes			
Savoir-faire méthodologiques	Notes de CC	<i>une épreuve écrite et anonyme pendant la période des examens</i>	Oral
Méthodes quantitatives	Notes de CC	<i>une épreuve écrite et anonyme pendant la période des examens</i>	Oral
Langue vivante au choix	Voir règlement du Département des Langues		

¹ Comme stipulé à l'article V.4 du présent règlement

Matière	Modalités session principale	Modalités session principale pour les étudiants bénéficiant des régimes spéciaux qui sont inscrits en examen terminal	Modalité session dite de « seconde chance »
Semestre 3			
UE n° 1 : Savoirs fondamentaux			
Sociologie contemporaine	Notes de CC ¹ + une épreuve écrite anonyme finale	<i>une épreuve écrite et anonyme pendant la période des examens</i>	Oral
Situation démographique en Europe	Une épreuve écrite et anonyme finale	<i>une épreuve écrite et anonyme pendant la période des examens</i>	Ecrit
Inégalités et vulnérabilités	Notes de CC ¹ + une épreuve écrite anonyme finale	<i>une épreuve écrite et anonyme pendant la période des examens</i>	Oral
UE n° 2 : Apprentissages pluridisciplinaires			
Genre et socialisation	Notes de CC ¹ + une épreuve écrite anonyme finale	<i>une épreuve écrite et anonyme pendant la période des examens</i>	Ecrit
Choisir 2 matières parmi les 6 suivantes			
1. Épistémologie	<i>Mutualisation - Cf. RCC L2 philosophie</i>		
2. Aires culturelles et thématiques (ACT) thèmes proposés - 1 seule ACT peut être choisi	<i>Mutualisation - Cf. RCC L2 histoire</i>		
• ACT : Egypte et Orient ancien			
• ACT : Histoire de l'Afrique subsaharienne			
• ACT : Histoire du monde arabe			
• ACT : Histoire des sociétés juives			
• ACT : Histoire des mondes hispaniques			
• ACT : Histoire culturelle de l'Occident			
• ACT : Histoire des religions			
• ACT : Histoire économique de l'Antiquité à nos jours			
• ACT : Guerre et société			
• ACT : Histoire du genre			
• ACT : Histoire de l'Amérique du Nord			
• ACT : Histoire de l'Europe centrale et orientale			
• ACT : Histoire de l'esclavage			

¹ Comme stipulé à l'article V.4 du présent règlement

3. Economie du budget	<i>Mutualisation - Cf. RCC L2 économie</i>		
4. Mondialisation et territoires	<i>Mutualisation - Cf. RCC L2 géographie</i>		
5. Arts et archéologie des mondes anciens	<i>Mutualisation - Cf. RCC de l'UFR concernée</i>		
6. Histoire de l'art contemporain	<i>Mutualisation - Cf. RCC de l'UFR concernée</i>		
UE n° 3 : professionnalisation et méthodes			
Méthodes qualitatives	Notes de CC	<i>une épreuve écrite et anonyme pendant la période des examens</i>	Oral
Savoir-faire méthodologiques	Notes de CC	<i>une épreuve écrite et anonyme pendant la période des examens</i>	Oral
Informatique	Notes de CC	<i>une épreuve sur ordinateur pendant la période des examens</i>	une épreuve sur ordinateur
Langue vivante au choix	Voir règlement du Département des Langues		

Matière	Modalités session principale	Modalités session principale pour les étudiants bénéficiant des régimes spéciaux qui sont inscrits en examen terminal	Modalité session dite de « seconde chance »
Semestre 4			
UE n° 1 : Savoirs fondamentaux			
Anthropologie générale	Notes de CC ¹ + une épreuve écrite anonyme finale	<i>une épreuve écrite et anonyme pendant la période des examens</i>	Oral
Sociologie de l'éducation	Notes de CC ¹ + une épreuve écrite anonyme finale	<i>une épreuve écrite et anonyme pendant la période des examens</i>	Écrit
Domaines de recherche spécialisés	Notes de CC ¹ + une épreuve écrite anonyme finale	<i>une épreuve écrite et anonyme pendant la période des examens</i>	Oral
UE n° 2 : Apprentissages pluridisciplinaires			
Dynamique des populations et enjeux économiques et sociaux	Notes de CC ¹ + une épreuve écrite anonyme finale	<i>une épreuve écrite et anonyme pendant la période des examens</i>	Écrit
<i>Choisir 2 matières parmi les 6 suivantes</i>			
1. Épistémologie 2	<i>Mutualisation - Cf. RCC L2 philosophie</i>		
2. Aires économiques et culturelles (Géographie)	<i>Mutualisation - Cf. RCC L2 géographie</i>		
3. Aires culturelles et thématiques (ACT) thèmes proposés - <u>1 seule ACT peut être choisi</u>	<i>Mutualisation - Cf. RCC L2 histoire</i>		
• ACT : Egypte et Orient ancien			
• ACT : Histoire de l'Afrique subsaharienne			
• ACT : Histoire du monde arabe			
• ACT : Histoire des sociétés juives			
• ACT : Histoire des mondes hispaniques			
• ACT : Histoire culturelle de l'Occident			
• ACT : Histoire des religions			
• ACT : Histoire économique de l'Antiquité à nos jours			
• ACT : Guerre et société			
• ACT : Histoire du genre			
• ACT : Histoire de l'Amérique du Nord			
• ACT : Histoire de l'Europe centrale et orientale			
• ACT : Histoire de l'esclavage			

¹ Comme stipulé à l'article V.4 du présent règlement

4. Histoire et Epistémologie de la pensée économique	Notes de CC ¹ + une épreuve écrite anonyme finale	<i>une épreuve écrite et anonyme pendant la période des examens</i>	Ecrit
5. Arts et archéologie des mondes anciens	<i>Mutualisation - Cf. RCC de l'UFR concernée</i>		
6. Histoire de l'art moderne	<i>Mutualisation - Cf. RCC de l'UFR concernée</i>		
UE n° 3 : professionnalisation et méthodes			
Statistiques et démographie	Notes de CC	<i>une épreuve écrite et anonyme pendant la période des examens</i>	Ecrit
Projet d'étude encadré	Notes de CC + une présentation finale des résultats	<i>un rapport écrit et soutenu à l'oral</i>	Oral
Langue vivante au choix	Voir règlement du Département des Langues		

Parcours DEMOGRAPHIE

Matière	Modalités session principale	Modalités session principale pour les étudiants bénéficiant des régimes spéciaux qui sont inscrits en examen terminal	Modalité session dite de « seconde chance »
Semestre 5			
UE n° 1 : Savoirs fondamentaux			
Les grandes sources de données démographiques	une épreuve écrite et anonyme finale	<i>une épreuve écrite et anonyme pendant la période des examens</i>	Ecrit
Analyse des données démographiques	Notes de CC ¹ + une épreuve écrite anonyme finale	<i>une épreuve écrite et anonyme pendant la période des examens</i>	Ecrit
Sexe et Genre	Notes de CC ¹ + une épreuve écrite anonyme finale	<i>une épreuve écrite et anonyme + oral pendant la période des examens</i>	Oral
UE n° 2 : Méthodes des sciences sociales			
Statistique et informatique appliquées	Notes de CC ¹ + une épreuve écrite anonyme finale	<i>une épreuve écrite et anonyme pendant la période des examens</i>	Ecrit
Pratique de l'enquête	Notes de CC ¹ + une épreuve écrite anonyme finale	<i>une épreuve écrite et anonyme + oral pendant la période d'examen</i>	Oral
<i>Choisir 1 matière parmi les 8 suivantes</i>			
1. Histoire sociale du XXe siècle	<i>Mutualisation - Cf. RCC L3 Histoire</i>		
2. Initiation à l'histoire urbaine	<i>Mutualisation - Cf. RCC L3 Histoire</i>		
3. Ecologie et Dynamique des populations	Notes de CC ¹ + une épreuve écrite anonyme finale	<i>une épreuve écrite et anonyme pendant la période des examens</i>	Ecrit
4. Economie : Introduction au développement durable	<i>Mutualisation - Cf. RCC L3 Economie</i>		
5. Economie du droit et des institutions	<i>Mutualisation - Cf. RCC L3 Economie</i>		
6. Economie de l'Entreprise et des Ressources Humaines	<i>Mutualisation - Cf. RCC L3 Economie</i>		
7. HFETE - Histoire de la pensée économique	<i>Mutualisation - Cf. RCC L3 Economie</i>		
8. Droit public économique	<i>Mutualisation - Cf. RCC L3 Economie</i>		
UE n° 3 : Professionnalisation			
Projet d'études encadré	Notes de CC	Oral	Oral
Langue vivante au choix	Voir règlement du Département des Langues		

¹ Comme stipulé à l'article V.4 du présent règlement

Matière	Modalités session principale	Modalités session principale pour les étudiants bénéficiant des régimes spéciaux qui sont inscrits en examen terminal	Modalité session dite de « seconde chance »
Semestre 6			
UE n° 1 : Savoirs fondamentaux			
Evolution des comportements démographiques	Notes de CC ¹ + une épreuve écrite anonyme finale	<i>une épreuve écrite et anonyme pendant la période des examens</i>	Ecrit
Institutions, législations et politiques de population	une épreuve écrite et anonyme finale	<i>une épreuve écrite et anonyme pendant la période des examens</i>	Ecrit
Génération et cycle de vie	Notes de CC ¹ + une épreuve écrite anonyme finale	<i>une épreuve écrite et anonyme pendant la période des examens</i>	Ecrit
UE n° 2 : Apprentissages pluridisciplinaires			
Option : un choix parmi 3 enseignements			
- Histoire sociale du XXe siècle	<i>Mutualisation - Cf. RCC L3 Histoire</i>		
- Initiation à l'histoire urbaine	<i>Mutualisation - Cf. RCC L3 Histoire</i>		
- Regards croisés en Sciences Economiques et Sociales	<i>Mutualisation - Cf. RCC L3 Economie</i>		
- Territoires, environnements et inégalités dans les pays	<i>Mutualisation - Cf. RCC L2 Géographie</i>		
Option : un choix parmi 2 enseignements			
- Corps et politique	Notes de CC ¹ + une épreuve écrite anonyme finale	<i>une épreuve écrite et anonyme + oral pendant la période d'examen</i>	Oral
- Socio-anthropologie de la connaissance	Notes de CC ¹ + une épreuve écrite anonyme finale	<i>une épreuve écrite et anonyme + oral pendant la période d'examen</i>	Oral
UE n° 3 : Professionnalisation et méthodes			
Statistique et Informatique appliquées	Notes de CC ¹ + une épreuve écrite anonyme finale	<i>une épreuve écrite et anonyme pendant la période des examens</i>	Ecrit
Pratique de l'enquête	Notes de CC ¹ + une épreuve écrite anonyme finale	<i>une épreuve écrite et anonyme + oral pendant la période d'examen</i>	Oral
Stage découverte des mondes professionnels	un rapport écrit et soutenu à l'oral		
Langue vivante au choix	Voir règlement du Département des Langues		

¹ Comme stipulé à l'article V.4 du présent règlement

PARCOURS SOCIO-ANTHROPOLOGIE : Semestre 5 :

Matière	Modalités session principale	Modalités session principale pour les étudiants bénéficiant des régimes spéciaux qui sont inscrits en examen terminal	Modalité session dite de « seconde chance »
Semestre 5			
UE n° 1 : Savoirs fondamentaux			
Sociologie du travail	Notes de CC ¹ + une épreuve écrite anonyme finale	une épreuve écrite et anonyme + oral pendant la période d'examen	Oral
Socio-anthropologie des techniques	Notes de CC ¹ + une épreuve écrite anonyme finale	une épreuve écrite et anonyme + oral pendant la période d'examen	Oral
Sexe et Genre	Notes de CC ¹ + une épreuve écrite anonyme finale	une épreuve écrite et anonyme + oral pendant la période d'examen	Oral
UE n° 2 : Méthodes des Sciences Sociales			
Statistiques et informatique appliquées	Notes de CC ¹ + une épreuve écrite anonyme finale	une épreuve écrite et anonyme pendant la période des examens	Ecrit
Pratique de l'enquête 1	Notes de CC ¹ + une épreuve écrite anonyme finale	une épreuve écrite et anonyme pendant la période d'examen + oral pendant la période d'examen	Oral
Option : un choix parmi huit enseignements			
1. Initiation à l'histoire sociale du contemporain	Mutualisation - Cf. RCC L3 Histoire		
2. Initiation à l'histoire urbaine	Mutualisation - Cf. RCC L3 Histoire		
3. Ecologie et Dynamique des populations	Notes de CC ¹ + une épreuve écrite anonyme finale	une épreuve écrite et anonyme pendant la période des examens	Ecrit
4. Economie : Introduction au développement durable	Mutualisation - Cf. RCC L3 Economie		
5. Economie du droit et des institutions	Mutualisation - Cf. RCC L3 Economie		
6. Economie de l'Entreprise et des Ressources Humaines	Mutualisation - Cf. RCC L3 Economie		
7. HFETE - Histoire de la pensée économique	Mutualisation - Cf. RCC L3 Economie		
8. Droit public économique	Mutualisation - Cf. RCC L3 Economie		
UE n° 3 : Professionnalisation			
Projet d'études encadré	Notes de CC	Oral	Oral
Langue vivante au choix	Voir règlement du Département des Langues		

¹ Comme stipulé à l'article V.4 du présent règlement

PARCOURS SOCIO-ANTHROPOLOGIE Semestre 6 :

Matière	Modalités session principale	Modalités session principale pour les étudiants bénéficiant des régimes spéciaux qui sont inscrits en examen terminal	Modalité session dite de « seconde chance »
Semestre 6			
UE n° 1 : Savoirs fondamentaux			
Corps et politique	Notes de CC ¹ + une épreuve écrite anonyme finale	<i>une épreuve écrite et anonyme + oral pendant la période d'examen</i>	Oral
Socio-anthropologie de la connaissance	Notes de CC ¹ + une épreuve écrite anonyme finale	<i>une épreuve écrite et anonyme + oral pendant la période d'examen</i>	Oral
Génération et cycle de vie	Notes de CC ¹ + une épreuve écrite anonyme finale	<i>une épreuve écrite et anonyme pendant la période des examens</i>	Ecrit
UE n° 2 : Apprentissages pluridisciplinaires			
Option : un choix parmi deux enseignements			
- Institutions, législations et politiques de population	une épreuve écrite et anonyme finale	<i>une épreuve écrite et anonyme pendant la période des examens</i>	Ecrit
- Regards croisés en Sciences Economiques et Sociales	une épreuve écrite et anonyme finale	<i>une épreuve écrite et anonyme pendant la période des examens</i>	Ecrit
Option : un choix parmi trois enseignements			
- Initiation à l'histoire urbaine	<i>Mutualisation - Cf. RCC L3 Histoire</i>		
- Initiation à l'histoire sociale du contemporain	<i>Mutualisation - Cf. RCC L3 Histoire</i>		
- Territoires, environnements et inégalités dans les pays	<i>Mutualisation - Cf. RCC L2 Géographie</i>		
UE n° 3 : Professionnalisation et méthodes			
Statistique et Informatique appliquées	Notes de CC ¹ + une épreuve écrite anonyme finale	<i>une épreuve écrite et anonyme pendant la période des examens</i>	Ecrit
Pratique de l'enquête 2	Notes de CC ¹ + une épreuve écrite anonyme finale	<i>une épreuve écrite et anonyme + oral pendant la période d'examen</i>	Oral
Stage découverte des mondes professionnels	un rapport écrit et soutenu à l'oral		
Langue vivante au choix	Voir règlement du Département des Langues		

¹ Comme stipulé à l'article V.4 du présent règlement

2. Sur dérogation, le contrôle des connaissances et des aptitudes des étudiants engagés dans la vie professionnelle ou dans l'impossibilité absolue d'assister aux travaux dirigés et aux conférences de méthode et qui en ont été dispensés est effectué sous la forme d'examens terminaux écrits et oraux pour l'ensemble des matières faisant l'objet de contrôle continu ou pour une ou plusieurs matières faisant l'objet de contrôle continu.
3. L'assiduité aux travaux dirigés et conférences de méthode est obligatoire. Il ne peut être toléré plus de trois absences motivées par semestre.
La limitation ci-dessus n'est pas applicable en cas de maladie de longue durée, de grossesse ou de handicap.
4. Dans les matières faisant l'objet d'une épreuve finale et d'un contrôle continu, la part du contrôle continu dans la note finale est de 50%. Le contrôle continu doit comprendre au moins trois notes.
5. Trois inscriptions consécutives en L1/L2 et cinq inscriptions consécutives sur l'ensemble de la licence sont de droit. Au-delà, toute inscription consécutive supplémentaire est soumise à une décision du jury.

VI. NOTATION DES EPREUVES

A. Notes, coefficients et crédits

La notation des épreuves et les modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances sont les suivantes :

Licence 1 ^{ère} année Sciences Sociales		Info RCC	
		Coef.	ECTS
Semestre 1			
UE 1 : Savoirs fondamentaux		12	12
Cours obligatoire	<i>Sociologie et ethnologie 1</i>	4	4
Cours obligatoire	<i>Anthropologie des sociétés contemporaines</i>	4	4
Cours obligatoire	<i>Introduction à la démographie</i>	4	4
UE 2 : apprentissages pluridisciplinaires		9	9
Cours obligatoire	<i>Philosophie morale</i>	3	3
Cours obligatoire	<i>Géographie humaine</i>	3	3
Cours obligatoire	<i>Histoire contemporaine</i>	3	3
UE 3 : Professionnalisation et méthodes		9	9
Cours obligatoire	<i>Méthodologie du travail universitaire</i>	4	4
Cours obligatoire	<i>Enquête sociologique</i>	3	3
Cours obligatoire	<i>Langue vivante</i>	2	2
Total			30

Semestre 2			
UE 1 : Savoirs fondamentaux		12	12
Cours obligatoire	<i>Sociologie et ethnologie 2</i>	4	4
Cours obligatoire	<i>Psychologie sociale</i>	4	4
Cours obligatoire	<i>La population mondiale : évolutions et perspectives</i>	4	4
UE 2 : apprentissages pluridisciplinaires		9	9
Cours obligatoire	<i>Philosophie politique</i>	3	3
Cours obligatoire	<i>Outils et théories des sciences économiques</i>	3	3
Cours obligatoire	<i>Choix un parmi cinq</i>		
	<i>1. Économie découverte</i>	3	3
	<i>2. Sociétés et activités locales</i>	3	3
	<i>3. Histoire de l'Afrique subsaharienne au 20e siècle</i>	3	3
	<i>4. Arts et archéologie des mondes anciens</i>	3	3
	<i>5. Histoire de l'art moderne</i>	3	3
UE 3 : Professionnalisation et méthodes		9	9
Cours obligatoire	<i>Savoir-faire méthodologiques</i>	4	4
Cours obligatoire	<i>Méthodes quantitatives</i>	3	3
Cours obligatoire	<i>Langue vivante</i>	2	2
Total			30

Licence 2^e année Sciences Sociales		Info RCC	
		Coef.	ECTS
Semestre 3			
UE 1 : savoirs fondamentaux		11	11
Cours obligatoire	<i>Sociologie contemporaine</i>	4	4
Cours obligatoire	<i>Inégalités et vulnérabilités</i>	4	4
Cours obligatoire	<i>Situation démographique en Europe</i>	3	3
UE 2 : apprentissages pluridisciplinaires		9	9
Cours obligatoire	<i>Genre et socialisation</i>	3	3
Cours obligatoire	<i>Choisir deux parmi quatre</i>		
Cours obligatoire	<i>1. Épistémologie 1</i>	3	3
Cours obligatoire	<i>2. Aires culturelles et thématiques</i>	3	3
Cours obligatoire	<i>3. Mondialisation et territoires</i>	3	3
Cours obligatoire	<i>4. Economie du Budget</i>	3	3
Cours obligatoire	<i>5. Arts et archéologie des mondes médiévaux</i>	3	3

Cours obligatoire	6. Histoire de l'art contemporain	3	3
UE 3 : professionnalisation et méthodes		10	10
Cours obligatoire	Méthodes qualitatives	3	3
Cours obligatoire	Savoir-faire méthodologiques	3	3
Cours obligatoire	Informatique	2	2
Cours obligatoire	Langue vivante	2	2
Total			30
Semestre 4			
UE 1 : savoirs fondamentaux		12	12
Cours obligatoire	Anthropologie générale	4	4
Cours obligatoire	Sociologie de l'éducation	4	4
Cours obligatoire	Domaines de recherche spécialisés	4	4
UE 2 : apprentissages pluridisciplinaires		9	9
Cours obligatoire	Dynamique des populations et enjeux économiques et sociaux	3	3
Cours obligatoire	Choisir deux parmi six		
Cours obligatoire	1. Aires économiques et culturelles (Géo)	3	3
Cours obligatoire	2. Aires thématiques et culturelles (Histoire)	3	3
Cours obligatoire	3. Épistémologie 2	3	3
Cours obligatoire	4. Histoire et Epistémologie de la pensée économique	3	3
Cours obligatoire	5. Arts et archéologie des mondes anciens	3	3
Cours obligatoire	6. Histoire de l'art moderne	3	3
UE 3 : professionnalisation et méthodes		9	9
Cours obligatoire	Statistiques et démographie	4	4
Cours obligatoire	Projet tutoré	3	3
Cours obligatoire	Langue vivante	2	2
Total			30

Licence 3 ^e année Sciences Sociales parcours Démographie		Info RCC	
		Coef	ECTS
Semestre 5			
UE 1 : Savoirs fondamentaux			12
Cours obligatoire	<i>Grandes sources de données démographiques</i>	3	3
Cours obligatoire	<i>Analyse des données démographiques</i>	5	5
Cours obligatoire	<i>Sexe & Genre</i>	4	4
UE 2 : méthodes des sciences sociales			12
Cours obligatoire	<i>Statistiques et informatique</i>	4	4
Cours obligatoire	<i>Pratique de l'enquête sociologique</i>	4	4
AU CHOIX : 1 parmi 8			
Cours obligatoire	<i>1. Ecologie et Dynamique des populations</i>	4	4
Cours obligatoire	<i>2. Histoire sociale du XXe siècle</i>	4	4
Cours obligatoire	<i>3. Initiation à l'histoire urbaine</i>	4	4
Cours obligatoire	<i>4. Economie : Introduction au développement durable</i>	4	4
Cours obligatoire	<i>5. Economie du droit et des institutions</i>	4	4
Cours obligatoire	<i>6. Economie de l'entreprise et des ressources humaines</i>	4	4
Cours obligatoire	<i>7. HFETE - Histoire de la pensée économique</i>	4	4
Cours obligatoire	<i>8. Droit public économique</i>	4	4
UE 3 : professionnalisation			6
Cours obligatoire	<i>Projet d'études encadré</i>	4	4
Cours obligatoire	<i>Langue vivante</i>	2	2
Total			30
Semestre 6			
UE 1 : Savoirs fondamentaux			12
Cours obligatoire	<i>Evolution des comportements démographiques</i>	5	5
Cours obligatoire	<i>Génération et cycle de vie</i>	4	4
Cours obligatoire	<i>Institutions, législations et politiques de population</i>	3	3
UE 2 : Apprentissages pluridisciplinaires			6
AU CHOIX : 1 parmi 2			
Cours obligatoire	<i>1. Corps et politique</i>	3	3
Cours obligatoire	<i>2. Socio-anthropologie de la connaissance</i>	3	3
AU CHOIX : 1 parmi 4			
Cours obligatoire	<i>1. Histoire sociale du XXe siècle</i>	3	3
Cours obligatoire	<i>2. Initiation à l'histoire urbaine</i>	3	3
Cours obligatoire	<i>3. Regards croisés en Sciences Economiques et Sociales</i>	3	3
Cours obligatoire	<i>4. Territoires, environnements et inégalités dans les pays</i>	3	3
UE 3 : Professionnalisation et méthodes			12
Cours obligatoire	<i>Statistiques et informatique appliquées</i>	3	3
Cours obligatoire	<i>Pratique de l'enquête sociologique</i>	4	4
Cours obligatoire	<i>Langue vivante</i>	2	2
Cours obligatoire	<i>Stage</i>	3	3
Total			30

Licence 3e année Sciences Sociales parcours Socio-anthropologie		Info RCC	
		Coef	ECTS
Semestre 5			
UE 1 : Savoirs fondamentaux			12
Cours obligatoire	<i>Sociologie du travail</i>	4	4
Cours obligatoire	<i>Socio-anthropologie des techniques</i>	4	4
Cours obligatoire	<i>Sexe & Genre</i>	4	4
UE 2 : Méthodes des sciences sociales			12
Cours obligatoire	<i>Statistiques et informatique appliquées</i>	4	4
Cours obligatoire	<i>Pratique de l'enquête sociologique</i>	4	4
Choix 1 parmi 8			
Cours obligatoire	<i>1. Ecologie et Dynamique des populations</i>	4	4
Cours obligatoire	<i>2. Initiation à l'histoire sociale du contemporain</i>	4	4
Cours obligatoire	<i>3. Initiation à l'histoire urbaine</i>	4	4
Cours obligatoire	<i>4. Economie : Introduction au développement durable</i>	4	4
Cours obligatoire	<i>5. Economie du droit et des institutions</i>	4	4
Cours obligatoire	<i>6. Economie de l'entreprise et des ressources humaines</i>	4	4
Cours obligatoire	<i>7. HFETE - Histoire de la pensée économique</i>	4	4
Cours obligatoire	<i>8. Droit public économique</i>		
UE 3 : Professionnalisation			6
Cours obligatoire	<i>Projet d'études encadré</i>	4	4
Cours obligatoire	<i>Langue vivante</i>	2	2
Total			30
Semestre 6			
UE 1 : Savoirs fondamentaux			12
Cours obligatoire	<i>Corps et politique</i>	4	4
Cours obligatoire	<i>Génération et cycle de vie</i>	4	4
Cours obligatoire	<i>Socio-anthropologie de la connaissance</i>	4	4
UE 2 : apprentissages pluridisciplinaires			6
Choix 1 parmi 2			
Cours obligatoire	<i>1. Regards croisés en Sciences Economiques et Sociales</i>	3	3
Cours obligatoire	<i>2. Institutions, législations et politiques de population</i>	3	3
Choix 1 parmi 3			
Cours obligatoire	<i>3. Territoires, environnements et inégalités dans les pays</i>	3	3
Cours obligatoire	<i>4. Initiation à l'histoire sociale du contemporain</i>	3	3
Cours obligatoire	<i>5. Initiation à l'histoire urbaine</i>	3	3
UE 3 : professionnalisation et méthodes			12
Cours obligatoire	<i>Statistiques et informatique appliquées aux sciences soc</i>	3	3
Cours obligatoire	<i>Pratique de l'enquête sociologique</i>	4	4
Cours obligatoire	<i>Langue vivante</i>	2	2
Cours obligatoire	<i>Stage</i>	3	3
Total			30

B. Bonifications

1. Les matières donnant lieu à bonification sont notées sur 20. Ne sont comptabilisés au titre du bonus que les points au-dessus de la moyenne.
2. Les étudiants ayant choisi de suivre un enseignement donnant lieu à bonification peuvent bénéficier d'une majoration maximale de 0,5 point sur la moyenne coefficientée du semestre.
3. Dans le cadre de l'individualisation des parcours, les étudiants se voient proposer, dans les maquettes de chaque formation, à la fois des cours obligatoires – qui constituent le socle commun de connaissances – et des cours optionnels qui contribuent à l'individualisation des parcours. Ces cours optionnels seront ouverts en fonction des places disponibles.
4. Les enseignements d'activités physiques et sportives ou les enseignements des activités culturelles, enfin les engagements citoyens, sont proposés au titre des bonifications dans toutes les formations de licence quand ils ne figurent pas parmi les enseignements obligatoires ou optionnels du programme de la formation, sous réserve de places disponibles.

VII. CAPITALISATION ET COMPENSATION

1. Conformément à l'article 16 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence, les crédits, unités d'enseignement et diplômes peuvent être acquis par réussite à l'examen ou par compensation.
2. Unités d'enseignements :
Conformément à l'article 14 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence, les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition d'une unité d'enseignement entraîne délivrance des crédits correspondant à cette unité. Une unité d'enseignement ne peut être obtenue si l'étudiant ne se présente pas à une épreuve.
3. Sont capitalisés les éléments constitutifs d'unité d'enseignement pour lesquels l'étudiant a obtenu la moyenne, dans les UE non validées. Les crédits qui leur sont attachés sont acquis par l'étudiant.
4. Semestre :
Le semestre d'enseignement est validé si l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition d'un semestre entraîne délivrance des crédits correspondants.
5. **Compensation annuelle** : elle est de droit pour les étudiants ayant obtenu la moyenne arithmétique pour les deux semestres de l'année.
Les étudiants défaillants ne peuvent bénéficier de cette disposition.
6. **Compensation « exceptionnelle »** pour les étudiants ayant obtenu la moyenne arithmétique globalement sur les semestres S1, S2, S3 et S4 :
Les étudiants ayant validé leurs deux semestres de L2 mais un seul semestre de L1 peuvent bénéficier par décision du jury, de la validation du semestre de L1 non validé par une modalité de compensation exceptionnelle.

7. Pour le calcul de la moyenne, il est tenu compte des coefficients attribués à chaque épreuve.
8. La compensation ne peut avoir lieu que si toutes les épreuves ont été effectivement passées.
9. Validation des périodes d'études effectuées à l'étranger :
Lorsque le projet a été accepté par le responsable pédagogique et que l'étudiant a obtenu la validation de sa période d'études par l'établissement étranger, il bénéficie des crédits européens correspondant à cette période d'études sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

VIII. OBTENTION DES DIPLOMES

A. Diplôme intermédiaire DEUG

1. Sans demande expresse de l'étudiant, le jury délibère systématiquement, à l'issue des quatre premiers semestres du cycle L, en vue de la délivrance du DEUG.
2. Pour obtenir le DEUG, l'étudiant doit avoir validé, d'une part les 2 semestres de L1 et d'autre part les 2 semestres de L2.
3. En cas d'obtention, le diplôme est édité sur demande.

B. Diplôme final de licence

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies pour la formation énoncées au chapitre VII notamment ses alinéas 5 et 6

Le diplôme de licence est accompagné d'un supplément au diplôme décrivant la formation suivie ainsi que les compétences et les connaissances acquises.

C. Mentions

La validation du diplôme (DEUG ou Licence) est assortie des mentions suivantes :

- Passable, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 10/20
- Assez bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 12/20
- Bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 14/20
- Très bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 16/20

Pour le DEUG, la mention prend pour référence les notes des semestres 1, 2, 3 et 4.

Pour la licence, la mention prend pour référence les notes des semestres 5 et 6.

IX. JURY

1. Le jury comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement. Il statue souverainement sur les résultats de contrôle des connaissances et a connaissance des modalités prévues dans le contrat pédagogique des

étudiants pour la réussite étudiante. Il peut décerner des points de jury. La délivrance du diplôme de Licence ou le titre de DEUG est prononcée après sa délibération.

2. Le président du jury des 1^e et 2^e années est désigné par le président de l'Université ou, sur délégation, par le directeur/trice de l'Institut de Démographie et par le directeur de l'UFR de philosophie, responsables de la formation.
3. Le président du jury de la 3^e année pour le parcours démographie est désigné par le président de l'Université ou, sur délégation, par le directeur/trice de l'Institut de Démographie
4. Le président du jury de la 3^e année pour le parcours socio-anthropologie est désigné par le président de l'Université ou, sur délégation, par le directeur du département de sociologie de l'UFR de philosophie.

X. REORIENTATION

Tout étudiant peut demander une réorientation à l'issue du S1, S2, S3 et S4 de licence.

La commission de réorientation examine les demandes des étudiants et se prononce sur les matières pouvant être validées et sur les obligations d'études dans le cadre du nouveau cursus.

1. En cours de licence, des réorientations sont possibles en usant des passerelles prévues pour l'accès aux différentes formations.
2. L'étudiant qui change de filière au sein de l'Université Paris 1 conserve les unités et les enseignements capitalisés qu'il a validés lorsque ceux-ci figurent au programme de la nouvelle filière avec le même régime de contrôle des connaissances.
3. La commission de réorientation de chaque licence est composée et nommée par le Président de l'Université, après avis du directeur/directrice des deux composantes en charge de la Licence de Sciences Sociales :
 - Du directeur/directrice des composantes concernées ou son représentant
 - De 6 enseignants faisant partie de l'équipe pédagogique de la licence
 - D'un membre de la direction d'études
 - D'un membre du personnel des services de scolarité concernés
 - De 4 étudiants maximum membres des conseils des composantes
 - D'un membre du SCUIO

XI. REGIMES SPECIAUX

1. Les étudiants handicapés Les étudiants handicapés et/ou présentant un problème de santé peuvent demander les dispositions prévues par la circulaire n° 2011-220 du 27/12/2011 (bulletin officiel n° 2 du 12 janvier 2012).
2. Des dispositions particulières sont arrêtées pour les étudiants suivant un enseignement à distance.

XII. STAGES (Code de l'Education L612-8 à L612-14 et D612-48 à D612-60)

Les étudiants ont la possibilité dans le cadre de leur cursus pédagogique, de réaliser un stage en dehors des périodes d'enseignement donnant lieu à la rédaction d'un rapport. Ce stage, qui a pour but

d'acquérir des compétences en cohérence avec la formation, doit être autorisé par le responsable du diplôme et est placé sous la tutelle d'un enseignant (voir Cahier des charges des stages site <http://www.univ-paris1.fr/> rubrique Partenariats entreprise et insertion professionnelle)